

**Vous êtes musicien, réalisateur, écrivain ou dessinateur ?
Vous avez auto-produit une ou plusieurs oeuvre(s) ?**

**ADHÉREZ DÈS AUJOURD'HUI À
CORTEX DISTRIBUTION !**

5 BONNES RAISONS D'ADHÉRER :

1

CORTEX DISTRIBUTION VOUS PERMET DE REMBOURSER VOTRE INVESTISSEMENT

VOS CRÉATIONS SONT MISES EN VENTE SUR LE SITE OFFICIEL DE L'ASSOCIATION
[HTTP://WWW.CORTEXDISTRIBUTION.FR](http://www.cortexdistribution.fr).

CORTEX DISTRIBUTION NE FAIT AUCUN BÉNÉFICE SUR LA VENTE DE VOS
OEUVRES : UNE FOIS LE COÛT DE FABRICATION REMBOURSÉ, L'INTÉGRALITÉ DES
SOMMES VOUS SONT REVERSÉES.

CORTEX DISTRIBUTION VOUS PRÉVIENT IMMÉDIATEMENT PAR E-MAIL APRÈS
CHAQUE VENTE. VOUS RECEVEZ VOS CHÈQUES PAR COURRIER AVANT LE 10 DE
CHAQUE MOIS.

2

CORTEX DISTRIBUTION PROMeut, DIFFUSE ET MET EN VALEUR VOS TRAVAUX

L'ASSOCIATION COMMUNIQUE AUTOUR DE VOS OEUVRES.

VOS TRAVAUX SONT MIS EN VALEUR SUR LE SITE (CRÉATION D'UNE PAGE
PERSONNELLE, MONTAGE D'UNE BANDE-ANNONCE...) ET BÉNÉFICIENT D'UNE
DIFFUSION DE QUALITÉ PROFESSIONNELLE (IMPRESSION LASER DES JAQUETTES
CD ET DVD, GRAVURE AU LASER SUR LA SURFACE DES CD/DVD, IMPRESSION
LASER ET RELIURE POUR LES LIVRES...)

3

ADHÉRER À CORTEX DISTRIBUTION : C'EST SIMPLE, RAPIDE ET PEU CHER

L'ADHÉSION NE VOUS COÛTE QUE 12€/AN, SOIT SEULEMENT 1€/MOIS !

DURANT TOUTE LA DURÉE DE VOTRE ADHÉSION, VOUS POUVEZ ENVOYER À L'ASSOCIATION UN NOMBRE ILLIMITÉ DE CRÉATIONS DE TOUS TYPES (ALBUMS MUSICAUX, FILMS, LIVRES, DESSINS...).

NOTE : L'ASSOCIATION SE RÉSERVE LE DROIT DE REFUSER UNE OU PLUSIEURS DE VOS CRÉATIONS LORSQUE CES DERNIÈRES NE RESPECTENT PAS LES CONDITIONS D'UTILISATION (CF ANNEXE B)

4

CORTEX DISTRIBUTION CHERCHE À METTRE EN RELATION SES ADHÉRENTS AVEC DES PARTENAIRES PROFESSIONNELS

L'ASSOCIATION OEUVRE POUR METTRE EN PLACE DES PARTENARIATS AVEC DES PROFESSIONNELS (ÉDITEURS, SOCIÉTÉS DE PRODUCTION, MÉDIAS...).

CORTEX DISTRIBUTION CHERCHE À OFFRIR À SES ADHÉRENTS UN MAXIMUM DE PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES (STAGES, EMPLOIS...)

5

CORTEX DISTRIBUTION VOUS CONSEILLE ET SOUTIENT VOS PROJETS

NOUEZ CONTACT AVEC D'AUTRES ADHÉRENTS POUR MENER À BIEN VOS PROJETS.

DEMANDEZ GRATUITEMENT DES CONSEILS (JURIDIQUES, TECHNIQUES...) À CORTEX DISTRIBUTION OU DIRECTEMENT AUX MEMBRES DE L'ASSOCIATION.

EMPRUNTEZ OU LOUEZ À BAS PRIX LE MATÉRIEL NÉCESSAIRE À LA CONCRÉTISATION DE VOS PROJETS (CLAVIER MIDI, CAMÉRA NUMÉRIQUE, SCANNER...)

...ET BÉNÉFICIEZ D'AUTRES AVANTAGES !



OUVERTURE AUTOMATIQUE D'UN ESPACE
PERSONNEL PROTÉGÉ PAR MOT DE PASSE

ACCÈS DIRECT AUX RÉCAPITULATIFS DE VOS VENTES



ACCÈS PRIORITAIRE AU
SUPPORT TECHNIQUE

ACCESSIBLE PAR TÉLÉPHONE ET PAR E-MAIL



BONS PLANS ENVOYÉS PAR MAIL
ET/OU PAR VOIE POSTALE

NE MANQUEZ AUCUNE OPPORTUNITÉ PROFESSIONNELLE !

**N'attendez pas : REMPLISSEZ DÈS AUJOURD'HUI LE
FORMULAIRE D'ADHÉSION (CF. PAGE SUIVANTE) ET
ENVOYEZ-LE AVEC VOTRE/VOS CRÉATION(S) !**

Pour tout renseignement supplémentaire, merci de contacter CORTEX DISTRIBUTION
par mail à adhesion@cortexdistribution.fr ou laissez-nous un message sur
notre répondeur téléphonique au 0 972 122 408* (prix d'un appel local)

**avant de poser votre question, merci de prononcer distinctement votre nom et votre numéro de téléphone*



FORMULAIRE D'ADHÉSION À IMPRIMER

VOS COORDONNÉES

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

.....

CODE POSTAL : VILLE :

E-MAIL :

TÉLÉPHONE :

VOS ENGAGEMENTS

J'AI LU ET J'ADHÈRE AUX STATUTS DE L'ASSOCIATION (ANNEXE A DU DOSSIER)

J'AI LU ET J'ACCEPTÉ LES CONDITIONS D'UTILISATION (ANNEXE B DU DOSSIER)

VOTRE COTISATION

CHOISISSEZ UN MODE DE PAIEMENT POUR VOTRE COTISATION ANNUELLE :

JE JOINT À CE FORMULAIRE UN CHÈQUE DE 12 € À L'ORDRE DE CORTEX
DISTRIBUTION (MODE DE PAIEMENT CONSEILLÉ PAR L'ASSOCIATION)

JE JOINT À CE FORMULAIRE 12 € EN ESPÈCES

VOTRE / VOS CRÉATION(S)

SOUHAITEZ-VOUS, EN PARALLÈLE DE VOTRE ADHÉSION, AJOUTER DÈS AUJOURD'HUI UNE OU PLUSIEURS DE VOS CRÉATION(S) AU CATALOGUE DE CORTEX DISTRIBUTION ?

OUI

NON

SI OUI, DE QUELLE(S) CATÉGORIE(S) D'ŒUVRE(S) S'AGIT-IL ?

ŒUVRES AUDIOVISUELLES (COURT-MÉTRAGES, LONG-MÉTRAGES, CLIPS...)

ŒUVRES MUSICALES / AUDIO (ALBUMS MUSICAUX, LIVRES AUDIO...)

ŒUVRES LITTÉRAIRES / GRAPHIQUES (ROMANS, BD, DESSINS, NOUVELLES...)

SI IL S'AGIT D'UNE ŒUVRE AUDIOVISUELLE, REMPLISSEZ LES CHAMPS SUIVANTS :



TITRE :

.....

GENRE : DURÉE :

VOUS ÊTES : LE RÉALISATEUR DU FILM

LE PRODUCTEUR DU FILM

AUTRE (SI AUTRE, PRÉCISEZ :)]

ÊTES-VOUS LE SEUL TITULAIRE DES DROITS DU FILM / VOTRE FILM EST-IL LIBRE DE DROITS ?

OUI

NON

NE SAIT PAS

QUEL EST LE BUDGET APPROXIMATIF DE VOTRE FILM ?€

QUEL(S) JUSTIFICATIF(S) DES DÉPENSES RELATIVES À VOTRE FILM JOIGNEZ-VOUS DANS CETTE ENVELOPPE ?

FACTURE(S)

RELEVÉS DE COMPTE

AUTRE(S)

SUPPORT DE VOTRE FILM : MINI-DV DV-CAM DVD

CD (FICHER .AVI, .MPEG...) AUTRE

SI AUTRE, PRÉCISEZ :

N'oubliez pas de joindre votre film à votre envoi (sur le support sélectionné plus haut) !

Si vous désirez nous envoyer des documents supplémentaires en rapport avec ce film (synopsis, bande-annonce, lien vers son site officiel, photos de tournage, jaquette DVD...), merci de nous envoyer un e-mail (en précisant votre nom, votre prénom et le titre de votre film) à

ADHESION@CORTEXDISTRIBUTION.FR

Si il s'agit d'une oeuvre musicale / audio, remplissez les champs suivants :



TITRE :

GENRE : NBRE DE PISTES :

VOUS ÊTES : LE COMPOSITEUR DE L'ALBUM/DES MORCEAUX
 LE PRODUCTEUR DE L'ALBUM/DES MORCEAUX
 AUTRE (SI AUTRE, PRÉCISEZ :

ÊTES-VOUS LE SEUL TITULAIRE DES DROITS DE L'OEUVRE / VOTRE OEUVRE EST-ELLE LIBRE DE DROITS ?

OUI NON NE SAIT PAS

COMBIEN AVEZ-VOUS INVESTI DANS CETTE OEUVRE ?€

QUEL(S) JUSTIFICATIF(S) DES DÉPENSES RELATIVES À VOTRE ALBUM / FICHER AUDIO JOIGNEZ-VOUS DANS CETTE ENVELOPPE ?

FACTURE(S) RELEVÉS DE COMPTE AUTRE(S)

SUPPORT DE VOTRE MUSIQUE : CD MAIL (FICHER(S) < 8 Mo)
 DVD AUDIO AUTRE

SI AUTRE, PRÉCISEZ :

N'oubliez pas de joindre votre album / vos fichiers audio à votre envoi (sur le support sélectionné plus haut) !

SI VOUS AVEZ CHOISI LE SUPPORT «MAIL», MERCI D'ENVOYER VOTRE/VOS FICHIERS À ADHESION@CORTEXDISTRIBUTION.FR

SI VOUS DÉSIREZ NOUS ENVOYER DES DOCUMENTS SUPPLÉMENTAIRES EN RAPPORT AVEC CET ALBUM / CE(S) FICHER(S) AUDIO (TITRES DES MORCEAUX, CLIP VIDÉO, JAQUETTE CD, LIEN VERS LE SITE OFFICIEL DU GROUPE...), MERCI DE NOUS ENVOYER UN E-MAIL (EN PRÉCISANT VOTRE NOM, VOTRE PRÉNOM ET LE TITRE DE VOTRE CRÉATION) À ADHESION@CORTEXDISTRIBUTION.FR

SI IL S'AGIT D'UNE OEUVRE LITTÉRAIRE / GRAPHIQUE, REMPLISSEZ LES CHAMPS SUIVANTS :



TITRE :

.....

GENRE : NBRE DE PAGES :

VOUS ÊTES : L'AUTEUR / DESSINATEUR DU LIVRE
 L'AUTEUR OU LE DESSINATEUR DU LIVRE
 AUTRE (SI AUTRE, PRÉCISEZ :))

ÊTES-VOUS LE SEUL TITULAIRE DES DROITS DE L'OEUVRE / VOTRE OEUVRE EST-ELLE LIBRE DE DROITS ?

OUI NON NE SAIT PAS

COMBIEN AVEZ-VOUS INVESTI DANS CETTE OEUVRE ?€

QUEL(S) JUSTIFICATIF(S) DES DÉPENSES RELATIVES À VOTRE LIVRE JOIGNEZ-VOUS DANS CETTE ENVELOPPE ?

FACTURE(S) RELEVÉS DE COMPTE AUTRE(S)

SUPPORT DE VOTRE LIVRE : MAIL (FICHER(S) < 8 Mo) PAPIER

CD (FICHER(S) .PDF, .JPG...) AUTRE

SI AUTRE, PRÉCISEZ :

N'OUBLIEZ PAS DE JOINDRE VOTRE LIVRE / VOS FICHIERS À VOTRE ENVOI (SUR LE SUPPORT SÉLECTIONNÉ PLUS HAUT) !

SI VOUS AVEZ CHOISI LE SUPPORT «MAIL», MERCI D'ENVOYER VOTRE/VOS FICHIERS À ADHESION@CORTEXDISTRIBUTION.FR

SI VOUS DÉSIREZ NOUS ENVOYER DES DOCUMENTS SUPPLÉMENTAIRES EN RAPPORT AVEC CE LIVRE / CE(S) FICHER(S) (RÉSUMÉ, ESQUISSE, LIEN VERS VOTRE SITE OFFICIEL...), MERCI DE NOUS ENVOYER UN E-MAIL (EN PRÉCISANT VOTRE NOM, VOTRE PRÉNOM ET LE TITRE DE VOTRE CRÉATION) À ADHESION@CORTEXDISTRIBUTION.FR

SIGNATURE

FAIT À : LE :

SIGNATURE :

Pour finaliser votre adhésion, merci d'envoyer ce formulaire ainsi que toutes les pièces jointes demandées à :

CORTEX DISTRIBUTION, 116 boulevard de Grenelle, 75015 Paris

CORTEX DISTRIBUTION, 116 boulevard de Grenelle, 75015 Paris

ANNEXE A : STATUTS

ARTICLE 1 : DÉNOMINATION

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour dénomination CORTEX DISTRIBUTION.

ARTICLE 2 : OBJET

Cette association a pour but de promouvoir et diffuser les travaux de créateurs indépendants dans les secteurs de l'audiovisuel, de la musique et de la littérature.

Pour ce faire, l'association dispose d'un site internet, <http://www.cortexdistribution.fr>, sur lequel sont vendus et promus les travaux des créateurs.

Les bénéfices récoltés sont utilisés d'une part pour dédommager les créateurs qui ont investis leurs fonds propres dans leurs travaux, d'autre part pour permettre à l'association de promouvoir plus efficacement ces créations (en organisant des événements, en imprimant des affiches promotionnelles, en commandant le matériel nécessaire à la diffusion des oeuvres etc.)

L'association propose par ailleurs des services à des prix sacrifiés, qui permettent aux adhérents de concrétiser leurs projets créatifs.

ARTICLE 3 : SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé à Paris (75015), 116 boulevard de Grenelle.

Il pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration ; la ratification par l'assemblée générale sera nécessaire.

ARTICLE 4 : COMPOSITION

L'association se compose de :

- membres actifs ou adhérents ;
- membres bienfaiteurs : sont considérés comme tels les adhérents à jour de leurs cotisations et qui font, une ou plusieurs fois par an, des dons à l'association.

ARTICLE 5 : ADMISSION

Pour faire partie de l'association, il faut être agréé par le bureau qui statue, lors de chacune de ses réunions, sur les demandes d'admission présentées.

Les adhésions sont formulées par écrit (sur papier libre, mail ou autres moyens désignés par les dirigeants de l'association), et signées par le demandeur.

ARTICLE 6 : MEMBRES

Les membres de l'association s'engagent à respecter les présents statuts ainsi que les CONDITIONS D'UTILISATION.

ARTICLE 7 : RADIATION

La qualité de membre se perd par :

- a) la démission ;
- b) le décès ;
- c) la radiation prononcée par le conseil d'administration pour non-paiement de la cotisation ou pour motif grave, l'intéressé ayant été invité par lettre recommandée à se présenter devant le bureau pour fournir des explications.

ARTICLE 8 : RESSOURCES

Les ressources de l'association comprennent :

- 1°) le montant des cotisations ;
- 2°) les subventions de l'État, des régions, des départements et des communes
- 3°) les recettes des services payants proposés à prix sacrifiés par l'association

ARTICLE 9 : CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le premier conseil d'administration est composé des membres fondateurs de CORTEX DISTRIBUTION.

Les informations relatives aux élections et autres détails concernant l'administration de l'association seront explicitées dans le RÈGLEMENT INTÉRIEUR, rédigé par les membres fondateurs.

Le conseil d'administration se réunit une fois au moins tous les six mois, sur convocation du président, ou à la demande du quart de ses membres. Les décisions sont prises à la majorité des voix ; en cas de partage égal, la voix du président est prépondérante. Tout membre du conseil qui, sans excuse, n'aura pas assisté à trois réunions consécutives, pourra être considéré comme démissionnaire.

ARTICLE 10 : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

L'assemblée générale ordinaire comprend tous les membres actifs de l'association à quelque titre qu'ils y soient affiliés.

L'assemblée générale ordinaire se réunit chaque année. Quinze jours au moins avant la date fixée, les membres de l'association sont convoqués par les soins du secrétaire. L'ordre du jour est indiqué sur les convocations.

(...)

(...)

Le président, assisté des membres du comité, préside l'assemblée et expose la situation morale de l'association.

Le trésorier rend compte de sa gestion et soumet le bilan à l'approbation de l'assemblée.

Il est procédé, après épuisement de l'ordre du jour, au remplacement, au scrutin secret, des membres du conseil sortants. Ne devront être traitées, lors de l'assemblée générale, que les questions soumises à l'ordre du jour.

ARTICLE 11 : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Si besoin est, ou sur la demande de la moitié plus un des membres inscrits, le président peut convoquer une assemblée générale extraordinaire, suivant les formalités prévues par l'article 10.

ARTICLE 12 : DISSOLUTION

En cas de dissolution prononcée par les deux tiers au moins des membres présents à l'assemblée générale, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par celle-ci et l'actif, si il y a lieu, est dévolu conformément à l'article 9 de la loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 août 1901.

Fait en autant d'originaux que de partis intéressés à Paris, le 26/07/09

ANNEXE B :
CONDITIONS D'UTILISATION

ARTICLE 1 : DIFFUSION ET PROMOTION DES OEUVRES ENVOYÉES À L'ASSOCIATION

En envoyant sa création à CORTEX DISTRIBUTION, l'adhérent accepte que l'association la diffuse, en fasse la promotion et l'exploite sous son égide.

Cela implique notamment que le logo de CORTEX DISTRIBUTION soit présent sur la surface et la jaquette des CD / DVD, en page de garde des livres, en vidéo à l'insertion des DVD etc.

CORTEX DISTRIBUTION dispose d'une totale liberté quant au mode de diffusion des oeuvres. Pour ce qui est de la promotion, l'adhérent peut stipuler à tout moment ses exigences à l'association par mail à adhesion@cortexdistribution.fr

ARTICLE 2 : RÉTRACTATION

L'adhérent peut à tout moment demander à ce que sa création soit retirée de la vente en adressant sa requête par mail à adhesion@cortexdistribution.fr

Le fait de retirer une ou plusieurs création(s) du site <http://www.cortexdistribution.fr> n'annule en aucun cas l'adhésion et ne peut être confondu avec une démission.

ARTICLE 3 : RESPECT DU DROIT D'AUTEUR

L'adhérent s'engage expressément à n'envoyer à l'association que des oeuvres libres de droits / dont il est seul titulaire des droits. En cas de doute, l'adhérent s'engage à tenir CORTEX DISTRIBUTION au courant.

Nous insistons sur le fait qu'en proposant sa création à la vente sur le site <http://www.cortexdistribution.fr>, l'adhérent s'engage à ce que cette dernière soit en règle avec la législation française (notamment en ce qui concerne le respect du droit d'auteur)

(...)

(...)

En cas de litige dû à la vente d'une oeuvre par l'association, CORTEX DISTRIBUTION décline toute responsabilité.

ARTICLE 4 : NATURE DES CRÉATIONS

Les créations à caractère raciste, pornographique, excessivement violent ou portant atteinte d'une façon ou d'une autre à l'intégrité d'autrui ne peuvent prétendre bénéficier du service offert par CORTEX DISTRIBUTION.

L'association se réserve le droit de refuser sans donner de justification toute oeuvre ne respectant pas ce critère.

ARTICLE 5 : ACCEPTATION / REFUS DES CRÉATIONS

Le service de vente proposé sur le site <http://www.cortexdistribution> est exclusivement réservé aux adhérents de l'association CORTEX DISTRIBUTION.

Cependant, l'association n'est pas tenue de proposer à la vente l'intégralité des créations que lui envoient ses adhérents : une sélection est opérée, et les oeuvres ne respectant pas les critères énoncés ci-dessus (respect du droit d'auteur, respect de l'intégrité d'autrui...) seront systématiquement refusées à la vente.

Si toutefois, par erreur, une création ne respectant pas le droit d'auteur est vendue sur le site <http://www.cortexdistribution.fr> l'association CORTEX DISTRIBUTION ne saurait être tenue pour responsable du fait de l'Article 3 du présent texte.

ARTICLE 6 : RÉMUNÉRATION DES CRÉATEURS

1) En tant qu'association, CORTEX DISTRIBUTION n'a pas vocation à faire des bénéfices sur la vente des produits et services qu'elle propose.

(...)

(...)

Il en va de même des créateurs/vendeurs/adhérents : ces derniers ne font pas de *bénéfices*, mais *remboursent leur investissement*. C'est pourquoi l'adhérent doit fournir, pour chaque création envoyée à l'association, les justificatifs de ses dépenses.

Si l'adhérent n'a pas ou n'a plus de justificatifs en sa possession, il peut contacter l'association à adhesion@cortexdistribution.fr afin de rechercher une solution à ce problème.

2) CORTEX DISTRIBUTION rémunère ses adhérents dans la limite des sommes «justifiées» par ces derniers.

Exemple : un adhérent qui a investi 300 € pour concrétiser un projet créatif, mais qui ne peut justifier ses dépenses qu'à hauteur de 100 € ne pourra percevoir que 100 € sur les ventes de sa création.

3) Une fois que le créateur/vendeur/adhérent est remboursé de son investissement, les sommes perçues sur les ventes de son oeuvre sont ré-investies dans des produits et/ou services utiles à l'ensemble des adhérents de CORTEX DISTRIBUTION.

Un vote est organisé (par voie postale et *online*) afin que les adhérents puissent proposer et choisir les produits et services qu'ils estiment les plus utiles à la promotion de leurs travaux.

4) CORTEX DISTRIBUTION, qui ne fait aucun bénéfice sur les ventes des oeuvres de son «catalogue» (sauf cas spécifique énoncé ci-dessus), perçoit une somme sur chaque vente sur support physique (CD, DVD, Papier..) afin de rembourser le coût de fabrication de l'unité vendue.

Exemple : - Un adhérent a réalisé un long-métrage documentaire.

- CORTEX DISTRIBUTION le vend 8 €, frais de port inclus, sur son site officiel.

(...)

(...)

- Le DVD (support + boîtier + jaquette...) coûte 3 € à l'association et les frais de port représentent 1 € : l'adhérent percevra donc 4 € sur chaque vente

5) Pour des raisons pratiques, le prix de vente des créations est fixé par CORTEX DISTRIBUTION.

La somme minimale perçue par les créateurs est de 0,80 € par téléchargement légal et de 1 € pour chaque vente sur support physique.

6) Afin d'offrir aux clients du site <http://www.cortexdistribution.fr> le meilleur service possible, l'association propose à ces derniers d'acquérir les créations de son catalogue par téléchargement légal.

Les adhérents peuvent, à tout moment, s'opposer à la vente de leur(s) création(s) par téléchargement légal en envoyant un e-mail à adhesion@cortexdistribution.fr si ils estiment que le téléchargement leur fait courir un risque (risque de copies, risque de plagiat, risque de détournement de l'oeuvre etc.).

En cas de litige découlant d'une vente par téléchargement légal, CORTEX DISTRIBUTION ne pourra être tenu pour responsable.

ARTICLE 7 : PROTECTION DES CRÉATIONS

CORTEX DISTRIBUTION défend les jeunes créateurs mais ne peut garantir la protection de leurs oeuvres : c'est pourquoi nous conseillons fortement à nos adhérents de prendre les dispositions nécessaires pour «protéger» leurs travaux avant de nous les envoyer. Des organismes officiels, comme la SACEM et la SACD, peuvent les aider.

L'association CORTEX DISTRIBUTION n'a pas vocation à assurer la protection des créations et rejette, de fait, toute responsabilité en cas de litiges découlant de la diffusion des travaux de ses adhérents.